

3. La direction spirituelle exercée sur chaque élève *en particulier* est une ressource des plus précieuses pour l'ensemencement des vocations.

C'est un fait d'expérience, des vocations ont souvent été perdues faute de direction. Le jeune homme, dans cette grave affaire de son avenir, n'a consulté que le désir de ses parents ou des goûts purement naturels. N'ayant pas de directeur, s'adressant tantôt à l'un, tantôt à l'autre confesseur, personne n'a cultivé en lui d'une manière *suivie* les inclinations surnaturelles, les dispositions élevées qui l'auraient amené à une vocation supérieure.

Il n'en est pas ainsi de l'élève qui communie souvent, celui-ci a un directeur. Son intervention est nécessaire pour le bon usage de la communion fréquente : *Oportet ut confessarii consilium intercedat.*"

La communion fréquente, exigeant une direction, donnera à celle-ci l'occasion de s'exercer dans toute sa plénitude. Elle sera donc un auxiliaire important dans l'ensemencement des vocations.

Cet ensemencement doit se faire le plus tôt possible. La retraite et le catéchisme préparatoires à la première communion seront une occasion favorable. Bien des prêtres ont entendu pour la première fois l'appel divin à cette époque bénie de leur existence. C'est donc bien le moment choisi pour donner à l'enfant cet enseignement dont nous avons parlé plus haut concernant l'Eucharistie et le sacerdoce. C'est aussi le moment d'exciter en lui le goût et le désir de la communion fréquente. Jamais il ne sera mieux disposé ; et puis c'est l'âge où la vie surnaturelle a le plus besoin d'être alimentée et fortifiée en lui, afin qu'il acquière un tempérament chrétien assez robuste pour résister au choc des passions naissantes (4). Enfin, c'est le moment de commencer cette direction spirituelle qu'il acceptera d'autant plus volontiers qu'il est bon, pieux, ingénu, sensible à l'affection qu'on lui témoigne, prêt à donner sa confiance à qui saura la gagner.

(à suivre)

---

## MESSE ANNUELLE

### Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1 à 300, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)

(4) *Le directeur spirituel des maisons d'éducation*, année 1901. — *La pratique des sacrements*, par J.-M. LAMBERT, p. 125 et s.